

**Municipalité de Saint-Sylvestre**

**AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Avis public est donné de ce qui suit :**

Lors d'une séance tenue le 3 avril 2023 le Conseil a adopté

LE PROJET DE RÈGLEMENT

**N° 169-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°05-97 VISANT À :**

**AUTORISER LES MAISONS DE TOURISME**

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 avril 2023, à 19 h, à la salle Bonne entente au 423-B rue Principale. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement N°172-2023 concerne les toutes zones de la Municipalité
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, situé au 423-B rue principale aux heures normales de bureau ainsi qu'au lien : <https://www.st-sylvestre.org/?page=reglements-municipaux#>
4. Le projet de règlement N°172-2023 contient des dispositions propres à un règlement d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.
5. L'illustration des secteurs spécifiquement touchés par chacune des dispositions peut être aussi consultée au bureau municipal, aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Sylvestre, 4 avril 2023

-

Louise Breton

Dir. Gén. et Sec.-très.